

GUIDE DES BONNES PRATIQUES POUR LA REPRISE DE L'ACTIVITE DES ENTREPRISES

Background

La situation économique du pays vire au rouge : la sonnette d'alarme déclenchée par les entreprises qui risquent de fermer si le confinement continu (même avec les mesures de support annoncées par le gouvernement pour les entreprises) ; le risque de licenciement à cause de la perte des entreprises de leur capacité financière à prendre en charge tous les employés...

Plus l'arrêt se prolonge et s'étend, plus les dommages à long terme pour l'économie tunisienne seront importants et plus la reprise sera lente après la levée des restrictions. Et il y aurait un risque que les entreprises lésées par les restrictions s'effondrent financièrement.

La préservation des vies est importante mais maintenir l'économie est aussi primordiale, non pas pour des raisons de rentabilité et de gains à court terme, mais plutôt pour préserver les vies à moyen et long terme.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, les pays qui cherchent à lever les mesures de verrouillage imposées pour limiter la propagation du coronavirus devraient adopter une approche progressive "par étapes".

Selon le directeur général de l'OMS, des conditions précises doivent être remplies pour qu'un déconfinement soit rétabli, à savoir ;

- ❖ Maîtriser la propagation du virus ;
- ❖ Responsabiliser les populations ;
- ❖ Pouvoir assurer le fonctionnement des services de santé sans avoir de surcharge ;
- ❖ Mettre en place des "mesures de prévention" pour les salariés retournant au travail, dans les écoles ainsi que dans tout autre lieu rassemblant du monde ;
- ❖ Contrôler le risque de nouveaux cas en provenance de l'étranger.

Pour une levée graduelle du confinement et ainsi une reprise partielle de l'activité économique, ce déconfinement doit se baser sur une stratégie appropriée contenant des mesures spécifiques avec des timelines de mises en place. Ainsi, l'IACE met à la disposition des acteurs économiques, qui seront autorisés à reprendre leur travail, des lignes directrices à suivre pour un meilleur rendement tout en assurant la sécurité sanitaire des employés et la prévention contre la propagation du virus.

Volet 1 : Les employés qui sont autorisés à reprendre le travail dans les locaux de l'entreprise

Les employés qui ne peuvent pas assurer leur travail à distance et que leur présence physique est nécessaire.

Les employés qui présentent des symptômes (toux, fièvre, difficultés respiratoires, etc.) qui peuvent être associés à COVID-19 ne pourront pas reprendre le travail et devront contacter le 190 pour s'assurer de leur état de santé.



Toutes les personnes à risque ne devraient pas reprendre le travail dans les locaux de l'entreprise à savoir ;

Femme enceinte, les personnes atteintes de mucoviscidose ou de toute autre maladie ou insuffisance respiratoire chronique (asthme, bronchite chronique..., les personnes atteintes d'affections cardiovasculaires.

Volet 2 : Sécuriser le lieu de travail



- ✓ Appliquer la méthode des shifts, lorsque la distanciation sociale ne peut pas être respectée à cause de l'étroitesse de l'espace de travail.
- ✓ Planifier les entrées et les sorties et les pauses afin que les travailleurs puissent maintenir la distance recommandée d'environ 2 mètres.
- ✓ Espacement d'une heure entre les shifts.
- ✓ Programmer des pauses par groupe d'employés afin de respecter la distanciation sociale.
- ✓ Limiter l'utilisation des ascenseurs 2/4 personnes (selon la taille de l'ascenseur).
- ✓ S'assurer que les fournisseurs respectent les règles sanitaires et les gestes barrières et la mise en place d'un protocole d'accueil des visiteurs.



- ✓ Nettoyer et désinfecter les parcs, les usines, les bâtiments, les cantines, les dortoirs et autres lieux.
- ✓ Désinfecter régulièrement les surfaces comme les poignées de porte, les tables et les bureaux.
- ✓ Nettoyer la zone de travail utilisée par un employé, à chaque changement de poste.
- ✓ Augmenter la ventilation en ouvrant les fenêtres ou en réglant la climatisation.
- ✓ Equiper le poste d'accueil d'une paroi transparente qui isole l'employé et le client.



- ✓ Mettre en place un système de gestion des déchets spécifique, c'est-à-dire suivre un protocole de gestion de tout équipement d'hygiène personnelle jeté (masques, gants, etc.).
- ✓ Stocker ces déchets dans un double sac durant 24 heures. Le respect de ce délai permet de réduire fortement la viabilité du virus sur des matières poreuses

Volet 3 : La sécurité des employés



- ✓ Suivre la situation de santé des employés, établir des dossiers de santé pour chaque employé.
- ✓ Réaliser un plan d'urgence identifiant le risque d'exposition au virus des différentes activités et d'adopter des mesures de protection dans chaque cas.



- ✓ Garantir la sécurité sanitaire des employés dans le transport (bus ou voiture mise à disposition par l'entreprise pour les employés) et faire respecter la distanciation sociale. Par exemple, un bus conçu pour transporter en temps normal 50 passagers, dans le contexte actuel avec la distanciation il devra transporter seulement 25 passagers.
- ✓ Désinfecter de chaque bus après chaque trajet.
- ✓ Mettre en place un système de ventilation des bus (En arrêt, toutes les fenêtres et portes doivent être ouvertes, en trajet un nombre défini de fenêtres doit rester ouvert).



- ✓ Fournir des équipements de protection individuelle tels que des masques et des gants.



- ✓ Booster les employés à se laver les mains et prévoir des rappels réguliers de lavage des mains par courrier électronique.
- ✓ Créer des habitudes et des rappels pour éviter de toucher leur visage.
- ✓ Interdire les salutations par contact physique, y compris les poignées de main.



- ✓ Éviter les déplacements professionnels qui ne sont essentiels et peuvent être résolus par appel ou vidéoconférence.
- ✓ Annuler les déplacements liés au travail, en particulier dans les régions où le taux d'infection est élevé.



- ✓ Limiter les réunions physiques et privilégier les outils à distance (conférences téléphoniques ou vidéoconférence).
- ✓ Suspendre les événements et les rassemblements.
- ✓ Mettre en œuvre des mesures spécifiques pour minimiser le contact entre les employés et les clients, dans le cas des entreprises ou des établissements ouverts au public.
- ✓ Privilégier la prise de rendez-vous clients à horaire fixe.

Volet 4 : La responsabilisation des employés



- ✓ Informer des recommandations sanitaires qui doivent être suivies individuellement.
- ✓ Conseiller les employés utilisant le transport public pour joindre leur travail à respecter la distance interpersonnelle.
- ✓ Informer les employés de l'obligation du port du masque en lieu public.
- ✓ Évitez de toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.
- ✓ Expliquer les nouvelles modalités d'organisation du travail : alternance des équipes et changement d'horaires des équipes.
- ✓ Créer un esprit de communauté en envoyant des messages d'information et de soutien aux employés.
- ✓ Afficher les mesures sanitaires à entreprendre par les employés dans les bureaux.